



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 17 janvier 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Révision des loyers:

- Fixe à 347.61 € le loyer mensuel du Cabinet d'Ostéopathe situé 12 rue d'Aval, à compter du 1^{er} février 2019.
- Fixe à 671.87 € le loyer mensuel des bureaux du SIAD situés 35 rue de Bel Air, à compter du 1^{er} mars 2019.
- Fixe à 727.48 € le loyer mensuel des bureaux du SITC situés 1 rue d'Aval, à compter du 1^{er} avril 2019.
- Fixe à 1422.15 € le loyer mensuel du logement situé au 16 rue du Pont Neuf, à compter du 1^{er} juin 2019.

Personnel communal :

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2019.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 22 janvier 2019
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2019.
Le Conseil Municipal, réuni le 21 février 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Affaires scolaires :

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2018 soit :
 - ⇒ 1435.29 € pour un élève maternelle
 - ⇒ 234.13 € pour un élève primaire
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 1435.29 € pour un élève maternelle et à 234.13 € pour un élève primaire, conformément au contrat d'association.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2018 soit 35 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2019/2020 à 35 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à :
 - ⇒ 1470.29 € (1435.29 € +35 €) pour un élève maternelle
 - ⇒ 269.13 € (234.13 € +35 €) pour un élève primaire
- Fixe à 13.50 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra-scolaires.

Marchés travaux extension salle polyvalente :

- Entérine les décisions de la commission d'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour les travaux d'extension de la salle polyvalente.

		TOTAL H.T
LOT N°1-DESAMIANTAGE	DLD ENVIRONNEMENT - CAMPBON	27 350,00 €
LOT N°2-VRD	PIGEON TP-RENAZE	107 886,35 €
LOT N°3-GROS CEUVRE	SARAROLS-SOUDAN	125 000,00 €
LOT N°4-CHARPENTE/BARDAGE	TEOPOLITUB- BEAUPREAU	48 250,00 €
LOT N°5-ETANCHEITE	EURO ETANCHE- ST ETIENNE DE MONTLUC	42 691,53 €
LOT N°6-MENUISERIES EXT ALU	MENUISERIES DU DON- MOISDON	122 720,49 €
LOT N°7-MENUISERIES INT BOIS	GOURHAND HERVE- CHATEAUBRIANT	33 428,00 €
LOT N°8-CLOISONS	VB STYL- ISSE	36 322,71 €
LOT N°9-PLAFONDS	APM ANJOU- ST JEAN DE LINIERE	10 866,04 €
LOT N°10-ELECTRICIT	LANOE-CHATEAUBRIANT	58 578,00 €
LOT N°11- CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE	DUFOURD- ERBRAY	84 036,79 €
LOT N°12-REVETEMENTS SOLS	LBS CARRELAGE- ST SULPICE DES LANDES	34 273,17 €
LOT N°13-PARQUET	PARQUETEUR VENDEEN- LA CHAIZE LE VICONTE	21 715,64 €

LOT N°14-PEINTURE	SITRHA- CHATEAUBRIANT	10 777,20 €
LOT N°15-EQUIP CUISINE	EQUIP SERVICE- TRELLIERES	47 408,05 €
TOTAUX H.T		811 303,97 €

➤ Autorise le Maire à signer les marchés.

Salle des sports:

- Décide de procéder à des travaux de plomberie et d'électricité dans la salle des sports et accepte le devis présenté par l'entreprise DENIS 44-ISSÉ pour un montant de 2325.85 € HT.
- Accepte le devis présenté par les établissements GLT -GIRARD 44-COUÉRON concernant la fourniture et la pose d'un tableau de chronométrage pour un montant de 2995.00 € HT.

Convention ENEDIS :

- Autorise le Maire à signer la convention présentée par ENEDIS concernant la pose d'un câble souterrain HTA dans le lotissement des Lavandières.

Convention ATLANTIC'EAU :

- Accepte la convention présentée par ATLANTIC'EAU relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable Chemin de l'Étang Prioux et accepte le devis s'élevant à la somme de 2140.00 € HT.

Admission en non-valeur :

- Accepte l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables pour un montant de 47.63 €.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 25 février 2019
Pour le Maire, l'Adjoint,
M. Jean-Joseph PINARD



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 février 2019.
Le Conseil Municipal, réuni le 28 mars 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Compte de Gestion – Année 2018 :

➤ Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

Compte Administratif – Année 2018 :

➤ Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 213 921.16 €	Dépenses : 489 486.85 €
Recettes : 1 603 162.32 €	Recettes : 555 768.11 €
Excédent global : 455 522.42 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 396 119.63 €

- 390 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 6 119.63 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 32 844.41 €	Dépenses : 97 953.85 €
Recettes : 56 517.87 €	Recettes : 59 709.67 €
Résultat global : - 14570.72 €	

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 24 369.42 €

- 20 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 4 369.42 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement du Champ de Foire

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 0 €	Dépenses : 2 835.00 €
Recettes : 0 €	Recettes : 2 835.00 €
Résultat global : -2 835.00 €	

➤ Approuve le compte administratif du budget annexe « Bâtiment la Forge »

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 2 358.31 €	Dépenses : 6 500.00 €
Recettes : 10 539.20 €	Recettes : 10 000.00 €
Résultat global : 11 680.89 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 9 449.71 €
 - 9 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
 - 449.71 € art 002 – Section de fonctionnement

Budget 2019 :

- Vote le budget 2019 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 1 531 759.63 €
 - Section d'investissement : 1 734 776.82 €

- Vote le budget 2019 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 66 698.12 €
 - Section d'investissement : 229 876.94 €

- Vote le budget 2019 Lotissement « Le Champ de Foire » qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
 - Section de fonctionnement : 84 310.76 €
 - Section d'investissement : 31 822.55 €

- Vote le budget annexe 2019 du « Bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :
 - Section de fonctionnement : 11 149.71 €
 - Section d'investissement : 14 066.00 €

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2019:
 - Taxe d'habitation : 13.57 %
 - Taxe foncière propriété bâtie : 12.85 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

Subvention année 2019 :

- Vote les subventions suivantes :

Société Courses Erbray- Moisdon	100.00 €	CAUE	80.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	ADAPEI Châteaubriant	100.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	200.00 €	Judo Club la Meilleraye	80.00 €
Tradition et Environnement	400.00 €	Asst Sportive EDDMM	1 500.00 €
Instance de Gérontologie	200.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	850.00 €
Ecole publique (USEP)	690.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
RASED	46.00 €	Brême du Don	100.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
Banque alimentaire	120.00 €	CCAS Moisdon	3 061.00 €
Asst Donneurs de sang	100.00 €		

Informatique mairie :

- Décide le remplacement de deux postes informatique pour le secrétariat s'élevant à la somme de 1 885.00 € HT, auprès de JVS Mairistem.
- Décide la migration des logiciels de gestion vers le nouveau contrat Horizon Cloud Villages, proposé par la société JVS Mairistem pour une durée de trois ans.

Conseil en énergie partagé :

➤ Décide d'adhérer au dispositif « Conseil en énergie partagé » du Sydela et autorise le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans.

Stèle la Forge :

➤ Autorise l'ADGVC à installer une stèle du souvenir à la Forge pour une durée illimitée.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 29 mars 2019
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 25 avril 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Loyer restaurant La Forge:

➤ Fixe à 943.34 € le loyer mensuel du restaurant de la Forge à compter du 25 mai 2019 suivant l'indice des loyers commerciaux du 4ème trimestre 2018.

Réhabilitation logements :

➤ Donne un accord de principe pour la réhabilitation de 2 logements communaux par l'Association « Une famille, un toit 44 » situés au n°1 et n°3 place de la Grée.

Convention ATESAT:

➤ Approuve la convention de remboursement de prestations de services entre la commune et la Communauté de Communes pour la Mission Assistance technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale.

Admission en non-valeur :

➤ Accepte l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables pour un montant de 136.70 €.

Proposition d'acquisition d'une licence IV :

➤ Refuse la proposition de M. Philippe DELAERE d'une offre de rachat de la licence IV pour un montant de 8.000 €.

➤ Propose une offre de rachat de la licence IV pour un montant de 3.000 €.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 27 avril 2019
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 6 juin 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Accueil périscolaire :

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2019/2020

Tranche	Prestation horaire	Prestation à la ½ heure
Tranche 1 QF inférieur à 400 €	0.92 €	0.46 €
Tranche 2 QF entre 400 € et 650 €	1.04 €	0.52 €
Tranche 3 QF entre 651 € et 950 €	1.16 €	0.58 €
Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 €	1.24 €	0.62 €
Tranche 5 QF supérieur à 1251	1.36 €	0.68 €

Restauration scolaire:

- Fixe les tarifs applicables pour la rentrée 2019/2020 :
- Repas permanent : 3.65 € le repas soit la carte annuelle à 485.50 €
(soit 10 prélèvements mensuels de 48.55 €)
 - Repas occasionnel : 4.05 €
 - Panier-repas (en cas d'allergie) : 2.00 €

- Valide le règlement intérieur

Outils pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés:

- Décide de participer à l'achat des outils « WISC V et WPPSI IV » au prorata des élèves de Moisdon-la-Rivière soit 94 élèves par rapport aux 950 élèves concernés par le secteur du réseau d'aide de l'antenne rattachée à l'école Jules Ferry des Vallons de l'Erdre pour un montant de 257.76 €.

Indemnité gardiennage église :

- Décide de verser à la Paroisse Saint Joseph du Don l'indemnité de gardiennage à taux plein, soit 479.86 €.

Acquisition réserve foncière : (M. Dominique PLOTEAU absent)

- Décide l'acquisition d'une réserve foncière d'une surface de 9910 m² pour un montant de 29730 € soit 3€ le m².

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

- Décide d'adopter l'accord local sur la représentation du futur conseil communautaire en vue des échéances électorales de mars 2020.
- Décide de passer un contrat mutualisé avec la société NETAGIS concernant la protection des données personnelles.

Lutte contre les frelons asiatiques :

- Décide d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par Polleniz (ex FDGDON44) et valide la participation de la commune à 50% du montant de la prestation TTC.

SYDELA :

- Approuve la modification des statuts du SYDELA concernant le périmètre d'intervention.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 12 juin 2019
Le Maire,
M. André LEMAITRE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juin 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 4 juillet 2019 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

- Emet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.
- Décide d'adopter une convention de groupement de commandes permanent.
- Décide d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Eclairage public- parking salle polyvalente:

- Retient la proposition présentée par le SYDELA avec une participation communale d'un montant de 7 348.61 € HT.

Missions maîtrise d'œuvre:

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet B.C.G de Blain pour la création de trois lots supplémentaires Rue du Clos Bédy et autorise le Maire à signer la proposition financière d'un montant de 3.900 € HT.
- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet B.C.G de Blain pour l'aménagement du futur lotissement communal et autorise le Maire à signer la proposition financière d'un montant de 24.000 € HT.

Travaux peinture 16 rue du Pont Neuf:

- Accepte les devis de l'entreprise LATOUCHE PEINTURE SAS pour la somme de 4905.08 € HT.

Désaffiliation du Centre De Gestion :

- Approuve la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Rapports d'activités :

- Prend acte du rapport du délégataire du service assainissement (SAUR) concernant l'année 2018.
- Prend acte du rapport d'activité présenté par le Syndicat mixte du Bassin Versant du Don -Année 2018.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 10 juillet 2019
Le Maire,
M. André LEMAITRE